

27 JUL 2021

285

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Le Ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime
(Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture)

Programme IEV de Coopération Transfrontalière Italie Tunisie 2014-2020

AVIS PUBLIC N°6/2021

APPEL A CANDIDATURE POUR LE CHOIX DES CONCEPTEURS
D'UNE ŒUVRE SCULPTURALE
POUR L'AMENAGEMENT PAYSAGER D'UN ROND-POINT
« EL CHARGUI » A « KERKENNAH » GOUVERNORAT DE SFAX/TUNISIE



1. Préambule et objet de la consultation

La Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture, lance le présent appel à candidature afin de sélectionner un ou des concepteurs d'une œuvre sculpturale portant la thématique « Crabe bleu » pour l'aménagement paysager d'un rond-point « El Chargui » à Kerkennah. Cette action entre dans le cadre du projet « Invasion biologique marine et pêche : étude, atténuation des dommages et adaptation dans le contexte du changement climatique » BLEU-ADAPT qui s'inscrit dans le cadre du programme de Coopération Transfrontalière Italie-Tunisie 2014-2020.

2. Conditions de participations à la candidature

Le dossier de candidature doit être mis dans une enveloppe portant obligatoirement et seulement la mention « Ne pas ouvrir, Appel à candidature pour le choix de concepteur d'une œuvre sculpturale pour l'aménagement paysager d'un rond-point à « Kerkennah ».

Cette enveloppe ne doit comporter aucune indication permettant d'identifier son dépositaire et sera adressée à la **Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime) – Bureau d'ordre 30 Rue Alain Savary 1002 Tunis, Tunisie**. La date limite est fixée au 30 Août 2021. Les dossiers reçus après cette date ne seront pas pris en considération. A cet effet, seul le cachet du bureau d'ordre fera foi.

Cet appel est ouvert aux professionnels :

- Sculpture plasticiens,
- Groupement de ces professionnels.

3. Présentation des candidatures

- Dossier administratif

Pour participer, il est impératif de constituer un dossier administratif comprenant les pièces suivantes:

- Pour le cas des personnes physiques : une copie de la carte d'identité, un CV et le diplôme.
- Pour les personnes morales :
 - Un extrait du registre de commerce
 - La déclaration sur l'honneur de non faillite.
 - La déclaration sur l'honneur de non influence.
 - Numéro de téléphone, adresse postale et adresse mail.
 - En cas de groupement, il sera désigné un mandataire qui sera le vis-à-vis de l'administration.



- Dossier technique

Ce dossier doit contenir impérativement les pièces suivantes :

i) **Rapport détaillé** décrivant clairement l'œuvre, les matériaux, le concept & ii) **Dossier graphique** (Plan / coupe / façade / perspective / simulation 3D intégrant l'œuvre dans son environnement en 3D numérique et papier (modélisation en 3D de l'œuvre précisant les matières utilisées sur support numérique et papier)).

NB : les coordonnées géographiques du rond-point « El Chargui » à aménager sont les suivants: 34° ,43'37.5" N 11,15/29.3" E.

- Contraintes

- ✓ Cette œuvre doit être conçue et prête à l'installation sur le lieu d'implantation dans un délai ne dépassant pas le 15 décembre 2021.
- ✓ L'œuvre doit être exécutable en Tunisie (matériaux, installation, fixation, transport, exécution...).
- ✓ L'intégration dans le contexte urbain de la zone.
- ✓ L'œuvre doit être extensible au futur.
- ✓ La coordination avec la direction générale de la pêche et de l'aquaculture et la mairie de Kerkennah pour la construction et l'installation de l'œuvre.

- Dossier financier

- Le candidat doit fournir son devis détaillé en dinars tunisiens. L'offre financière doit être exprimée en hors TVA et en TTC,
- Avant d'émettre la facture, la DGPAq fournira au sculpteur plasticien sélectionné un bon de commande et le numéro de l'exonération de la TVA pour produire une facture en HTVA.

Le budget maximal prévu pour l'aménagement paysager du rond-point est de €10 000,00 (dix-mille euros) hors TVA. Il sera comptabilisé sous la rubrique coût des services du projet BLEU ADAPT et sous la ligne budgétaire "Action de visibilité".

4. Sélection des candidatures

Tout dossier illisible, incomplet, portant des indications d'identité ou d'adresse fautive ne sera pas retenu pour l'étape d'évaluation.

- Evaluation des dossiers

Un jury dont la composition est citée ci-dessous procédera à l'évaluation des dossiers de participation entre le 10 et le 15 Septembre 2021.

Le jury communiquera à l'ensemble des soumissionnaires une notification des dossiers qui ont obtenu les 5 premières places.

Les 5 candidats dont les projets sont retenus seront invités par notification à présenter leurs projets devant le jury. Le candidat ou groupement de candidats choisi(s) doit ou doivent préparer un dossier d'exécution « Avant-Projet Détaillé / APD » (en 05 exemplaires) de leur œuvre dans un délai ne dépassant pas une semaine à compter de la date de délibération des résultats.

-Composition du jury

- Un représentant de la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture,
- Un représentant de l'Institut National Agronomique de Tunisie,
- Un représentant de la mairie de la ville de Kerkennah,
- Un représentant de l'association Jeunes Science Kerkennah,
- Un représentant de l'Union des Artistes Plasticiens Tunisiens,
- Toutes autres personnes jugées nécessaires par le jury.



5. Echancier des paiements

Le candidat ou groupement de candidats retenu(s) est/sont redevable(s) de soumettre à l'administration dans un délai limité d'une semaine de la date de la délibération des résultats les frais de suivi de la réalisation de l'œuvre. L'Echancier des paiements est le suivant :

- 40% après la réception d'un APS (Avant Projet Sommaire),
- 40% après la réception d'un APD (Avant-Projet Détaillé),
- 20% après réception définitive de l'œuvre,
- Avant tout paiement, la DGPAq effectuera le contrôle de la situation fiscale du fournisseur et ne fait aucun paiement si le fournisseur n'est pas en règle.

6. Confidentialité

Les membres du jury et les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre du présent concours s'engagent par écrit (accord de confidentialité) à garder secrètes toutes les informations relatives aux projets. Aucune information communiquée par les candidats au jury ne pourra être divulguée ou publiée sans l'autorisation expresse des intéressés. Les personnes ayant à en connaître le contenu sont tenues au secret professionnel le plus strict. De même, les délibérations du jury sont confidentielles.

7. Droits de propriété

Les candidats déclarent sur l'honneur être titulaires de l'intégralité des droits attachés à leur projet.

Le droit de créativité artistique reste la propriété de l'artiste (candidat retenu) mais n'a le droit ni de le reproduire ni de le diffuser car la propriété de l'œuvre artistique revient uniquement à l'Etat (MARHPM\ mairie de Kerkennah).



8. Frais de participation

Le droit de participation au concours est gratuit. Les frais afférents à la présentation de la candidature (élaboration du dossier, présentation devant le jury, frais de déplacement, etc....) sont à la charge des candidats.

L'Administration se réserve aussi le droit de ne pas donner suite au présent avis public, si elle n'a pas obtenu de propositions qui lui paraissent acceptables. Dans ce cas, l'appel d'offres sera déclaré infructueux et l'Administration en avisera tous les candidats, sans qu'aucun d'eux ne puisse prétendre à quelque indemnité que ce soit.

9. Renseignements complémentaires

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront s'adresser au coordinateur du projet par email: rafik.nouaili@iresa.agrinet.tn ou par téléphone au: +216 71 782635 / + 216 71 786833 (p.5223).

X

Programme IEV de Coopération Transfrontalière Italie-Tunisie 2014-2020

Projet BLEU-ADAPTIS_3.1_021_CUP B7419001090002

Coordinateur du projet Rafik NOUAILI

Signature



Le Directeur Général de la Pêche
et de l'Aquaculture

MRABET Ridha